

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC  
LUNDI 22 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix huit, le lundi vingt deux octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

**Etaient présents :**

M. Patrick BALLANGER	Mme Isabelle GARROUSTE
M. Bernard BARBEAU	Mme Maryse GUILHEM
M. Philippe BOUCHARD	M. Ludovic LACOMBE-CAZAL
Mme Brigitte CHAPELIN	M. Michel PATANCHON
M. Jean-Paul CHERON	M. Serge REVOLTE
M. Jean-Jacques COMBAREL	Mme Isabelle ROUCHON
Mme Josette D'ALMEIDA	Mme Anne-Marie ROUX
M. Claude DESBATS	M. André SCHOELL
M. Christophe DUPRAT	Mme Denise TARDIEU
M. Thierry ESCARRET	M. René VANDELEENE
Mme Catherine ETCHEBER	Mme Marie-Noëlle VINCENT

**Etaient représentés :**

M. Patrice CLINQUART représenté par M. Bernard BARBEAU  
M. Samuel HERCEK représenté par M. Christophe DUPRAT  
Mme Céline LESCURE représentée par Mme Marie-Noëlle VINCENT  
Mme Béatrice LEVÊQUE représentée par Mme Anne-Marie ROUX  
M. Laurent MONESMA représenté par Mme Isabelle GARROUSTE  
M. François GALLANT représenté par M. Thierry ESCARRET  
M. Didier SAINTOUT représenté par M. Ludovic LACOMBE-CAZAL

**Secrétaire de Séance :** Mme Brigitte CHAPELIN

**Date de la convocation :** lundi 15 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	22
Représentés :	7
Excusé :	0
Absent :	0
Votants :	29

## Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 22 OCTOBRE 2018

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24/09/2018	Monsieur le Maire Monsieur le Maire
	<b>Métropole</b>	
1	Rapport annuel d'activité 2017 de Bordeaux Métropole	Monsieur le Maire
	<b>Administration Générale</b>	
2	Avis de la Commune sur l'ouverture dominicale des commerces – définition du nombre et des dates retenues pour l'année 2019	Monsieur le Maire
3	Modification de la représentation communale au sein de la Mission Locale Technowest	Monsieur le Maire
4	Adoption du nouveau Règlement du marché municipal hebdomadaire	M. René VANDELEENE
	<b>Finances</b>	
5	Adoption du montant de l'adhésion à Sport sur Ordonnance	M. Patrick BALLANGER
6	Subvention exceptionnelle à l'ASSAM (en faveur de la section Judo) pour la participation d'un Professeur au Championnat du Monde Masters de Judo à Cancun (Mexique)	M. Serge REVOLTE
7	Subvention exceptionnelle à l'ASSAM (en faveur de la section Base Ball)	M. Serge REVOLTE
8	Budget annexe de l'Espace Villepreux : Budget Supplémentaire	M. Serge REVOLTE
9	Décisions du Maire	Monsieur le Maire
10	Annexes	

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Madame Brigitte CHAPELIN en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du lundi 24 septembre 2018 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

## **1 – Rapport annuel d'activité 2017 de Bordeaux Métropole (Rapporteur : Monsieur le Maire)**

L'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale stipule que « le Président de l'établissement de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique ».

### **Les grands projets 2017**

- **3<sup>ème</sup> phase du tramway** : démarrage des travaux de la ligne D, poursuite du chantier de prolongement de la ligne C, concertation sur l'extension du tramway vers Saint-Médard en Jalles ;
- **LGV Bordeaux-Paris** : inauguration de la LGV Sud Europe Atlantique ;
- **Brazza** : délivrance de permis de construire pour l'aménagement du secteur Brazza ;
- **Pont Simone-Veil** : pose de la première pierre ;
- **Bordeaux Métropole Arena** : livraison de la salle en fin d'année ;
- **Bordeaux Aéroparc** : entrée en phase opérationnelle de deux opérations d'aménagements privées, l'objectif est la création de 10 000 emplois à l'horizon 2030 ;
- **Bus à haut niveau de service** : déclaration d'utilité publique obtenue en août mais suspendue en octobre par le Tribunal Administratif, pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat ;
- **Cité numérique** : poursuite du projet de construction d'un pôle d'excellence numérique à Bègles ;
- **Opération Euratlantique** : poursuite de l'opération avec la mise en œuvre de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier, approbation du projet de ZAC Garonne-Eiffel ;
- **Opération Campus Bordeaux** : l'objectif à l'horizon 2020 est de requalifier la majeure partie des bâtiments universitaires, implanter des laboratoires de recherches de portée internationale, aménager des espaces publics et créer des pôles de vie étudiants ;
- **Inno Campus** : entrée en phase opérationnelle de l'opération, l'objectif est d'accueillir 10 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 ;
- **Rocade** : début des travaux de mise à 2x3 voies entre les échangeurs 9 et 10, mise en place d'une bretelle d'accès au stade Matmut Atlantique ;
- **Territoire zéro déchet, zéro gaspillage** : engagement de Bordeaux Métropole au côté de l'ADEME, plan d'actions sur trois ans avec pour objectif le renforcement des mesures de prévention des déchets ;
- **Pôles de compétitivité et parcs d'excellence métropolitains** : soutien des clusters et pôles de compétitivité, développement des parcs d'excellence ;
- **Bastide-Niel** : dépôt et délivrance des premiers permis de construire, prévoit la création de 3 200 à 3 400 logements et équipements publics de proximité ;
- **50 000 logements** : lancement de l'opération Mérignac Langevin, poursuite de plusieurs études opérationnelles ;
- **Programme d'actions de prévention des inondations** : lancement de la première phase du Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

### **Emploi et économie**

Objectif : Encourager le développement économique, intensifier l'attractivité du territoire à l'échelle nationale et internationale et renforcer les partenariats et coopérations métropolitains.

#### Quatre axes :

- **Création d'emploi** : poursuite du développement de site à vocation économique ; travail sur le maintien et développement des activités industrielles et artisanales en ville dense ; montée en puissance des territoires OIN Bordeaux Euratlantique, OIM Bordeaux Aéroport et OIM Bordeaux Inno Campus ; poursuite de l'engagement auprès des principaux pôles de compétitivités et clusters ; poursuite du partenariat avec la Maison de l'emploi ;
- **Attractivité du territoire** : déploiement de la marque territoriale « Magnétic Bordeaux » ; animation de l'agenda économique international ; consolidation des partenariats, coopération et échanges avec des métropoles jumelles sur les cinq continents ; renforcement de la présence de Bordeaux Métropole dans les groupes de travail de Eurocities ;
- **Economie d'avenir** : signature d'un pacte métropolitain d'innovation avec l'Etat ; inauguration de la nouvelle pépinière Copernic de Bordeaux Technowest ; développement de l'écosystème FrenchTech Bordeaux ; renforcement de l'écosystème des industries créatives et audiovisuelles ;
- **Economie de proximité** : soutien à la création d'un pôle de coopération dédié à l'entrepreneuriat social et la finance solidaire ; poursuite de l'action en faveur de l'économie sociale et solidaire avec le soutien des projets ELIXIR et ENVIE33 ; prix « Coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire » décerné à trois femmes ; vote d'un plan d'action en faveur du commerce et de l'artisanat ;

#### Habitat et urbanisme

Objectif : Encadrer le développement urbain et renforcer le cadre de vie de l'agglomération.

#### Trois axes :

- **Urbanisation et habitat** : entrée en vigueur du nouveau PLU 3.1 ; adoption du Règlement Local de Publicité Intercommunal ; poursuite de la révision du site patrimonial remarquable ; renouvellement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ; élaboration d'une charte du bien construire ;
- **Projets urbains** : vote de trois Projets Urbains Partenariaux (PUP Alur) ; pilotage de nombreuses opérations d'aménagement (ZAC des quais, Brazza, Bastide-Niel, Ginko) ; avancées importantes du programme 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ; validation du programme de travail sur les quartiers sensibles ; signature de conventions pour la réalisation des groupes scolaires Brienne et Deschamps dans le périmètre de Bordeaux Euratlantique ; lancement de la concertation pour le projet Brazza et le secteur Terrefort à Bruges ;
- **Logements pour tous** : validation du programme prévisionnel de construction des logements aidés ; accompagnement pour la réhabilitation thermique de 913 logements sociaux ; labellisation de 400 nouveaux logements en accession sociale et maîtrisée ; soutien à cinq projets d'habitat participatif ; lancement du projet métropolitain de lutte contre l'habitat insalubre ;

#### Déplacements

Objectif : Continuer à développer le réseau et répondre aux besoins des usagers en maîtrisant les coûts et les impacts environnementaux.

#### Trois axes :

- **Extension du réseau** : début de la concertation sur l'extension de la ligne D du tramway vers Saint-Médard en Jalles ; 3<sup>ème</sup> phase d'extension du tramway avec les travaux de la ligne D entre Quinconces et Le Bouscat, prolongement de la ligne C vers Villenave d'Ornon et bouclage des études d'extension de la ligne A vers l'aéroport ; mise en place des premiers éléments du nouveau système billettique ; renforts des services en heure de pointe dans le

secteur de la gare Saint-Jean en lien avec l'ouverture de la LGV ; inauguration d'une nouvelle desserte de la Bordeaux Métropole Arena ; ouverture d'une nouvelle station V<sup>3</sup> rue Achard ; ouverture du dépôt provisoire bus de Bastide-Niel et fermeture partielle pour rénovation du dépôt Lescure ;

- **Intermodalité et modes doux** : lancement du 2<sup>ème</sup> Plan vélo métropolitain 2017-2020 ; démarrage de l'expérimentation réservant le pont de pierre aux modes doux ; début des travaux des parcs-relais au niveau des stations 40 Journaux et Cap Métiers ; ouverture du parking Paludat-Saint Jean et extension du parking Belcier ; soutien au nouveau service d'auto partage Yea Citiz ; expérimentation pionnière en France sur l'avenue Marcel Dassault à Mérignac pour favoriser la pratique du covoiturage, en permettant aux co-voitureurs d'emprunter le couloir de bus ;
- **Mieux se déplacer** : inauguration de la Ligne à Grande Vitesse ; mise en place d'une bretelle d'accès supplémentaire sur la rocade au stade Matmut Atlantique ; début des travaux de mise à 2 x 3 voies de la rocade entre les échangeurs 9 et 10 ; poursuite de la suppression des carrefours à feux ; pose de la première pierre du pont Simone-Veil, pourvoi en cassation suite à la suspension de la Déclaration d'utilité publique du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Bordeaux – Saint-Aubin-de-Médoc ;

### **Environnement et qualité de vie**

Objectif : Elever le niveau de la qualité de vie sur le territoire en limitant les impacts sur l'environnement.

#### **Quatre axes:**

- **Métropole nature et durable** : 18<sup>ème</sup> édition des Assises européennes de la transition énergétique; adoption du Plan Climat air énergie ; désignation de Bordeaux Métropole comme site pilote pour la reconquête de la biodiversité ; poursuite du projet réseau de chaleur géothermique « Plaine de Garonne Énergies » ; financement des passages pour la petite faune sauvage sur les sites Natura 2 000 des Jalles ; signature des conventions SAFER et Chambre d'agriculture pour une agriculture durable et saine ; soutien à l'installation d'exploitations agricoles ; poursuite de l'animation du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) des Jalles; lancement de la plateforme Ma Renov Bordeaux Métropole pour la rénovation énergétique de l'habitat ; reconversion des anciennes déchetteries en centrales photovoltaïques ;
- **Gestion des déchets** : approbation du plan d'actions du projet Territoire Zéro déchets – Zéro gaspillage 2017-2020 avec l'ADEME ; mise en place de l'expérimentation de la tarification incitative de la collecte des déchets sur 3 ans, sur 8 000 foyers ; poursuite du projet INDo (Informatisation des données de collecte) ; validation du Plan métropolitain de propreté urbaine 2018-2020 ; adoption du schéma technique et organisationnel du service public du traitement des déchets ménagers 2020-2027 ;
- **L'eau** : validation du recours à une délégation de service public unique pour l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales); début des travaux du bassin de stockage des eaux pluviales place Nansouty à Bordeaux ; inauguration de la nouvelle station d'épuration d'Ambès ; aménagements pour une utilisation optimale de l'eau industrielle ; mise en place d'une stratégie de gestion et d'actions de sensibilisation sur les risques d'inondations jusqu'en 2020 ; 1<sup>ère</sup> phase du PAPI (Programme d'action de prévention des inondations) ;
- **Haute qualité de vie et animation du territoire**: signature d'une convention avec Gironde Tourisme ; 3<sup>ème</sup> édition du Marathon de Bordeaux Métropole ; lancement de la saison culturelle paysages à l'occasion de l'arrivée de la LGV à Bordeaux ; 6<sup>ème</sup> édition de l'Été métropolitain ; élaboration du Plan de prévention du bruit métropolitain ; livraison de la grande salle de spectacles Bordeaux Métropole Arena ; commande d'une cartographie des

services et équipements de proximité afin de prendre en compte l'allongement de la durée de vie ; inauguration de deux Refuges périurbains ; poursuite du «Plan piscines» ;

### **Gouvernance**

Objectif : Poursuivre la réforme territoriale dans un contexte financièrement contraint.

#### **Deux axes :**

- **Une gouvernance efficiente** : transfert de 4 compétences du Département de la Gironde à Bordeaux Métropole : 130 km de voirie et 56 ouvrages d'art, Fonds de solidarité pour le logement, Fonds d'aide aux jeunes sur le périmètre métropolitain, tourisme; transfert de la gestion patrimoniale de 6 équipements sportifs et culturels municipaux à Bordeaux Métropole ; lancement d'un appel au mécénat pour soutenir la restauration du Pont de Pierre ; 1<sup>er</sup> séminaire de coopération avec la Communauté d'agglomération du Libournais ; mise en place de démarches facilitant l'accès des TPE / PME aux marchés publics ; dématérialisation totale de la chaîne budgétaire ; engagement en faveur d'un contrat de santé métropolitain ; organisation d'événements par le C2D (séminaire Opendata, rencontres de la participation) ;
- **Maîtrise des finances** : finances en bonne santé malgré une baisse des dotations de l'État ; création du Budget annexe Équipements fluviaux ; Trophée d'Or de la Finance pour le secteur public ; 1<sup>er</sup> poste d'investissement : Mobilité, transport, déplacements notamment pour le développement du réseau de transport en commun, le futur pont Simone-Veil ou encore l'amélioration de la rocade ; optimisation de la récupération de la Taxe de séjour ;

### **Territoires et mutualisation**

Objectif : Atteinte d'un équilibre basé sur l'échange, la mesure des résultats et les axes d'amélioration.

- 1<sup>er</sup> bilan de la mutualisation présenté en Conseil ; début du cycle 2 de la mutualisation avec 3 nouvelles communes ; élaboration et début de la négociation de la 4<sup>ème</sup> génération des contrats de co-développement pour la période 2018-2020 ; déplacement du Président de Bordeaux Métropole dans les 28 communes pour faire le point sur l'avancée des projets avec les maires ; transfert partiel de compétence sportive des communes à Bordeaux Métropole pour la modernisation des centres d'entraînement et de formation des clubs sportifs professionnels ;
- Préparation du cycle 3 de la mutualisation. 4 communes se sont engagées (Le Taillan-Médoc, Floirac, Bègles et Lormont) ; poursuite des revues de contrat d'engagement deux fois par an ; finalisation des révisions de niveau de service et des modalités de chiffrage.

### **Compte administratif :**

La Métropole a conservé une situation financière saine en 2017, avec un volume de dépenses s'élevant à 1 457 523 190 € et qui reste inférieur aux recettes de l'année d'un montant de 1 550 338 625 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors frais financiers, s'élèvent à 818 880 000 €.

Après prise en compte des restes à réaliser, le résultat net 2017 s'élève à 54 170 000 €, en baisse de 57,2% par rapport à 2016 (126 550 000 € en 2016).

#### **Pour ce qui concerne la commune, Bordeaux Métropole a notamment réalisé et financé :**

- Aménagement d'un carrefour avec plateau ralentisseur route de Mounic/Allée de la Pinède
- Réalisation d'un giratoire route de Mounic/Chemin des Vignes

- Acquisitions foncières pour la voie verte et réalisation de clôtures route de Pont à Cot et route de Picot
- Réfection de trottoirs chemin des Ecoles
- Remise aux normes passage PMR route de la Serpentine
- Réalisation piste cyclable route de Loustaouvieil (3<sup>ème</sup> tranche)

**Monsieur Bernard BARBEAU :** juste un constat, et on ne peut que s'en féliciter, nous avons des relations tendues ou distendues avec la Direction de la Nature. Or, il se trouve que depuis quelques temps une directrice a été nommée et qu'aujourd'hui des contacts fructueux existent. Et, j'en veux pour preuve la mise en place d'une clôture de près de deux kilomètres sur le site de la Bergerie des Matruques, c'est peut-être symbolique mais c'est le début d'une collaboration qui, j'espère, sera longue.

Nous avons profité d'une information, pour demander à la Direction de la Nature de s'intéresser à un terrain qui fait 38 hectares en bordure de la route de Lacanau, terrain qui est en vente et qui pourrait servir de réserve agricole pour Bordeaux Métropole. N'oublions pas qu'il y a une volonté au niveau de la Métropole de produire de la nourriture pour les habitants de la Métropole sur le territoire de la métropole. Alors, 38 hectares c'est très faible par rapport aux 750 000 habitants mais c'est peut-être un premier pas. Et, je dois dire que l'on a eu une oreille tout à fait attentive de la part de la Direction de la Nature qui aujourd'hui travaille sur ce sujet.

Je souhaitais poser une question. Depuis quelques jours ou semaines on entend parler de métropolisation, Monsieur le Président de la République a souhaité rencontrer, je crois, les dirigeants de cinq grandes métropole pour savoir comment il pouvait y avoir un transfert de compétences entre le Département et la Métropole. Est-ce que vous avez, Monsieur le Maire, quelques informations à ce sujet ?

**Monsieur le Maire :** après douze années de bons et loyaux services, le vélo bus a été primé par Bordeaux Métropole, donc c'est vrai que ça veut dire que les choses changent.

Alors, effectivement c'est un grand débat actuellement. Cela a été initié par la Métropole de Lyon qui a été la première à bénéficier de ce statut. Je vous rappelle que les deux Présidents de la Métropole et du Département avaient conclu un accord pour que sur le territoire de la Métropole de Lyon toutes les compétences départementales soient exercées par la Métropole. Petite différence, le département du Rhône, c'est 2 millions d'habitants, 1 500 000 à Lyon et 500 000 sur le reste du département. J'ai pu vérifier il y a quelques jours, puisque nous étions avec mon collègue Maire de Saint-Médard en Jalles, Jacques MANGON, à Lyon et nous avons pu bénéficier de quelques informations. Ici en Gironde, c'est un peu différent, la Métropole pèse 750 000 habitants et le reste du département 750 000 habitants, ça veut dire que ce sont deux entités aussi importantes. La mutualisation a commencé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous avons récupéré l'intégralité des ex-routes départementales sur le territoire. Ici ça concerne, la RD211, la RD212 et la RD1215, donc aujourd'hui le département n'a plus aucune route sur la commune de Saint-Aubin. Nous avons également récupéré la politique de la jeunesse, d'ailleurs nous aurons à l'ordre du jour du prochain conseil municipal une délibération relative à la mise en place d'une carte jeune à l'échelle de la Métropole. Et, nous avons également récupéré la politique de la ville.

Aujourd'hui, le Président de la République, au sein d'une nouvelle loi, souhaiterait que les cinq principales métropoles (Nice, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Lille) exercent des compétences départementales. Nantes et Lille ont répondu « non », donc il n'y en aurait plus que trois de concernées. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, les maires « Communauté d'avenir » de la métropole ont fait passer le communiqué suivant : avant d'arriver à ça, il faut discuter, on ne peut pas imposer comme ça un changement considérable et creuser peut-être un peu plus le fossé entre la métropole et le reste du département. Donc, ça demande comme à Lyon, une discussion, elle ne sera pas facile bien évidemment.

Enfin, il y a des règles, la première, c'est se dire le reste à charge que l'Etat doit au Département pour le fonctionnement du RSA doit être comblé. On ne va pas reprendre une compétence dans les mêmes difficultés que pouvaient avoir le Département avec ce fameux reste à charge. Je vous rappelle que le Département fait l'avance pour le compte de l'Etat et ce reste à charge est un vrai problème.

Le deuxième point, c'est que la commune doit rester quoiqu'il arrive la porte d'entrée pour les administrés et ce n'est pas discutable, il n'est pas question que les communes deviennent des arrondissements ou des quartiers de Bordeaux. Ce n'est pas acceptable, il faut que les communes conservent leurs prérogatives.

Ensuite, on s'interroge sur le temps, on ne fait jamais de bonnes discussions quand on est en période électorale, on sent bien que ça commence, on rentre petit à petit dans une période d'élections européennes et ensuite aussitôt derrière des élections municipales et on sait que, comme pour les présidentielles, ce sont des élections très importantes pour les Français. Donc ce n'est pas le meilleur moment, il faut que ce soit fait en pleine sérénité.

Après, dans tout projet il y a du bon et du moins bon. Aujourd'hui, je ne verrais pas d'un mauvais œil que la compétence sociale soit faite au niveau de la commune. Je me mets à la place de ces personnes, qui tous les jours, sont obligées de raconter trois fois leur histoire : à la MDSI, au CCAS, au Pôle emploi. La porte d'entrée serait le CCAS, nous aujourd'hui l'agent qui s'occupe du CCAS tout comme Jean-Jacques COMBAREL, élu en charge du CCAS, reçoivent les personnes quand il y a besoin, pas question de laisser patienter 15 jours une personne pour répondre à une question, il n'est pas question de laisser passer plus d'une ½ journée pour donner des bons alimentaires quand il y a urgence. Je pense que les administrés y gagneraient en efficacité et en économie d'échelle certainement sur la compétence sociale.

Ensuite, il y a un gros dossier, c'est celui de la dépendance. Je pense que la dépendance est aussi importante que les quatre autres branches de la sécurité sociale. C'est une affaire d'Etat, parce qu'on va tous y passer. Et aujourd'hui, reconnaissons, on est confronté dans nos familles ou dans nos mandats d'élus à des difficultés, je pense notamment à Josette D'ALMEIDA qui suit cela de près. Il faut déployer souvent des trésors d'ingéniosité pour trouver une place pour ces personnes, ce n'est pas tellement les places qui manquent, ce sont les places conformes aux revenus des gens et ça reconnaissons que l'on est dans la grande difficulté. Car, les gens qui ont un revenu ou un bien, ça va, mais ça fond un peu comme neige au soleil. Et, lorsqu'ils sont deux à devoir aller en maison de retraite ça devient de suite infaisable. Donc, il faudra bien que ce problème de la dépendance, qui nous dépasse en tant que collectivités locales, soit géré par la création d'une 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité sociale. Alors, bien sûr, il y aura une cotisation à payer sur les revenus par rapport à ça mais est-ce qu'on n'a pas intérêt aujourd'hui à payer jeune un problème que l'on aura beaucoup plus tard. Quand je vois qu'aujourd'hui que seulement 50% des français sont propriétaires, je me demande comment les 50% qui ne le sont pas vont pouvoir faire.

Je n'ai jamais été un grand défenseur du département, et le département de la Gironde depuis quelques années s'est un peu moqué de la Métropole. Quand je parlais avec mes collègues Maires et que je voyais ce qu'ils pouvaient avoir pour la rénovation d'un foyer rural ou d'un city stade par exemple, et ce que nous on touchait derrière ce n'était pas tout à fait la même somme mais c'était assumé. Aussi bien Philippe MADRELLE que Jean-Luc GLEYZE avait assumé en disant « nous sommes là pour la défense des communes rurales et la Métropole peut s'auto-suffire ».

Donc, aujourd'hui, on voit bien que dans notre strate, il y a une strate de trop, ce n'est pas la commune car c'est la porte d'entrée, ça ne peut plus être la Région puisque le gouvernement précédent a fait le choix d'avoir de grandes Régions. La forme la plus aboutie, c'est l'intercommunalité finalement, qui est encore à taille humaine et je pense que ces intercommunalités sont en mesure aujourd'hui d'avoir ce rôle de proximité.

En résumé, pourquoi pas mais ça mérite d'être discuté, ça mérite d'en parler sans tabou et sans idéologie mais dans un moment plus calme pour les esprits car hors période électorale, on fait toujours des meilleurs choix.

**La présentation de ce rapport n'appelle pas de vote.**

**2 – Avis de la Commune sur l'ouverture dominicale des commerces – Définition du nombre et des dates retenues pour l'année 2019  
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, tout en réaffirmant le principe de repos dominical donné aux salariés, a modifié l'article L3132-26 du code du travail en portant à 12 le nombre maximal de dérogations possibles à cette règle permettant ainsi l'ouverture des commerces de détail le dimanche et le report du repos hebdomadaire obligatoire pour les salariés sur un autre jour de la semaine.

Ainsi, les communes qui souhaitent mettre en place ce dispositif doivent préciser le nombre et le calendrier de ces dates d'ouverture par arrêté pris avant le 31 décembre 2018 pour l'année 2019.

Le 9 juillet dernier, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux a organisé une réunion d'information et de concertation avec les représentants des grandes enseignes commerciales, des commerçants indépendants afin d'établir un consensus le plus largement partagé dans l'intérêt des commerçants et des consommateurs.

Par ailleurs, comme prévu par la loi lorsque le nombre de dérogations dominicales envisagées est supérieur à 5 dimanches, outre l'avis du conseil municipal, les communes doivent solliciter l'avis conforme de la Métropole.

C'est pourquoi, comme pour 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser huit ouvertures dominicales pour l'année 2019 ;
- de fixer ces ouvertures aux dimanches 13 janvier (1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver), 30 juin (1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été), le 8 septembre (après la rentrée scolaire) et les 5 dimanches de décembre (1<sup>er</sup> décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre et 29 décembre).

**Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

**3 – Modification de la représentation communale au sein de la Mission Locale Technowest  
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Président de la Mission Locale Technowest a saisi par courrier les Maires des Communes représentées au sein du Conseil d'administration, en les informant de sa décision de modifier la représentation des communes, en créant des délégués titulaires et des délégués suppléants, avec comme objectif de se réunir sans problème de quorum.

Jusqu'alors, la Commune était représentée par deux délégués, Michel PATANCHON et Samuel HERCEK. Il nous appartient de désigner un titulaire et un suppléant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner M. Michel PATANCHON, comme délégué titulaire, et M. Samuel HERCEK, comme délégué suppléant.

**Monsieur le Maire :** cette délibération me fait penser à l'expression qui dit « quand on ne veut pas que la fièvre monte, on casse le thermomètre », là quand il n'y a pas de participation au conseil d'administration, on diminue le nombre de membres.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.**

**4 – Adoption du nouveau Règlement du marché municipal hebdomadaire  
(Rapporteur : M. René VANDELEENE)**

M. René VANDELEENE indique que le Règlement du marché municipal hebdomadaire a fait l'objet d'un travail conjoint entre les services et les représentants des commerçants non sédentaires siégeant au sein de la Commission paritaire.

La commission administrative du marché s'est d'ailleurs tenue récemment en Mairie, le 11 juin dernier, afin d'évoquer notamment le principe et le périmètre nouveau des emplacements retenus.

Il est à noter également que la tarification du marché, votée en séance du conseil municipal du 23 mars 2009, n'a pas subi de modifications. Les tarifs contenus dans le présent Règlement Général du Marché resteront donc inchangés.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'entériner ce Règlement ainsi que le Plan des emplacements, annexés à l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire :** je trouve que nos prédécesseurs qui siégeaient dans cette enceinte ont eu le bon « nez » de choisir le vendredi. Il y a tellement de concurrence le samedi et le dimanche que ça a été plutôt une vraie riche idée de prendre le vendredi.

Nous avons actuellement 56 commerçants réguliers, plus le passage qui vient renforcer. C'est un marché qui est très apprécié. Bien évidemment, il y a deux catégories de clients, ceux qui travaillent et qui viennent le matin à l'aube et ceux qui ont un peu plus de temps car la vie professionnelle s'est arrêtée et qui sont là dans la matinée. Nous avons en plus des commerçants de qualité.

Je voudrais en profiter pour remercier plusieurs personnes, d'abord René VANDELEENE qui suit ça et s'astreint à aller sur le marché tous les vendredis, la personne qui s'occupe du placage car ce n'est pas un métier facile et puis Franck DESBATS qui est son chef de service et qui suit ça avec René VANDELEENE.

Si l'on voulait prendre tout le monde, nous aurions deux marchés, tellement les demandes sont importantes. Mais, la réussite d'un marché, c'est un équilibre entre le commerce alimentaire et non alimentaire, et à l'intérieur du commerce alimentaire, c'est un équilibre entre le nombre de commerçants. C'est amusant de regarder que dans les marchés, il y a également un phénomène de mode, certains commerçants ont beaucoup de monde à certains moments et puis ça se déplace sur un autre commerçant.

**Monsieur Bernard BARBEAU :** un mot sur l'histoire du marché qui remonte à 1977/1978, nous avons le choix entre le mardi et le vendredi et nous avons opté pour le vendredi. Effectivement, il n'y avait pas grand monde qui s'intéressait à ce jour-là. Tout simplement parce que très pratique, pour les dames pour préparer et aller faire les courses pour le week-end, et on s'était dit que l'on aurait du poisson frais. Voilà quels étaient les deux arguments principaux qui nous avaient conduit à retenir ce vendredi.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.**

**5 – Adoption du montant de l'adhésion à Sport sur Ordonnance  
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

**DESCRIPTIF :**

Suite à la modernisation de la Loi Santé de janvier 2016, et la mise en place du Décret d'application en mars 2017, la municipalité a souhaité mettre en place sur son territoire le dispositif « Sport sur ordonnance », en étroite relation avec les médecins de la commune et les associations sportives locales.

S'adressant aux personnes ayant des pathologies cardio-vasculaires ou métaboliques, ce dispositif va permettre un accompagnement des patients, ciblés par leurs médecins, l'objectif étant de réduire la prise de médicaments en pratiquant une activité sportive adaptée à leur pathologie.

Tous les acteurs locaux, coordonnateur et animatrices ont pu bénéficier d'une formation dispensée par le collège aquitain de prévention cardio-vasculaire début 2018, afin de pouvoir encadrer les activités de la manière la plus sécuritaire possible.

L'ASSAM et la GYSAM sont les partenaires privilégiés de la commune pour animer les séances d'activité physique adaptée. La municipalité, par l'intermédiaire du Service des Sports, coordonnera le dispositif.

#### **OBJECTIFS :**

- Répondre à une problématique de santé publique bien identifiée : la lutte contre l'inactivité physique ;
- Favoriser la pratique de l'activité physique des patients porteurs de maladies chroniques et inactifs physiquement dans le but d'améliorer leur qualité de vie et leur santé sur le long terme.

#### **FONCTIONNEMENT :**

Un accompagnement est réalisé tout au long du parcours du pratiquant, et se décompose de la façon suivante :

- Le médecin réalise un certificat de forte incitation à la pratique sportive, puis oriente son patient vers le coordonnateur municipal, qui se charge de faire un premier bilan sportif avec le pratiquant ;
- Lors de ce bilan, une activité sportive est retenue, en fonction des possibilités du pratiquant, ainsi que de ses envies ;
- Le pratiquant est ensuite orienté vers une des associations sportives communales, où un animateur formé au sport adapté, lui permettra de pratiquer une activité physique adaptée à sa pathologie durant une année ;
- Un bilan intermédiaire, ainsi qu'un bilan final au mois de juin viendront évaluer l'année écoulée dans le cadre du dispositif.

A terme, l'objectif de ce dispositif est de redonner le goût de la pratique sportive, de permettre de bénéficier des bienfaits du sport sur le long terme et que la personne poursuive une activité physique par la suite, hors du dispositif.

#### **L'ADHESION :**

La mise en place d'une adhésion pour les participants est proposée au Conseil municipal, afin de permettre de financer une partie du dispositif, mais également d'engager de manière plus concrète les participants.

Cette dernière validera la rentrée définitive du pratiquant dans le dispositif de « Sport sur Ordonnance ». Le coût de l'adhésion retenu a été établi de manière à impliquer suffisamment les pratiquants, tout en n'étant pas à un tarif qui pourrait se révéler être un frein à la pratique.

Ainsi, la municipalité, ayant en charge la coordination du dispositif, se chargera d'enregistrer les adhésions des pratiquants d'une part, mais aussi de régler, d'autre part et via une convention préalablement établie, la rémunération des intervenants ou le complément d'une licence classique.

Ainsi, que le pratiquant choisisse l'ASSAM ou la GYSAM pour son activité, le coût de son adhésion sera unique. La somme des recettes des adhésions viendra contribuer à financer les dépenses liées

au dispositif, à savoir la rémunération des animateurs, ou le complément de la licence classique. Une subvention de l'ARS viendra également participer au financement du dispositif.

S'agissant de la 1<sup>ère</sup> année de mise en place, l'adhésion annuelle prendra exceptionnellement effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 jusqu'au 30 juin 2019. Pour les années suivantes, cette adhésion correspondra à la période scolaire, à savoir de début septembre à fin juin.

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter le montant de l'adhésion annuelle au dispositif de sport sur ordonnance à 50 euros.

**Monsieur Patrick BALLANGER** : il y a quelques semaines j'ai assisté aux Assises départementales du Sport prévention santé, et un point m'a assez choqué, c'est pour ça que je vous en fais part ce soir, une étude sérieuse menée par des scientifiques et des médecins déclare qu'avant 2012 la 1<sup>ère</sup> cause de mortalité évitable dans le monde, c'était le tabac ; 6 ans plus tard en 2018, la 1<sup>ère</sup> cause de mortalité évitable dans le monde, c'est l'inactivité physique. Histoire d'éveiller les consciences, du bienfait du sport ou du moins de l'activité physique, je vous invite bien sûr à pratiquer une activité physique.

**Monsieur le Maire** : cette opération « Sport sur ordonnance » est une excellente opération car elle permet à des gens de reprendre une activité, parce que nous avons pu nouer avec le tissu médical local d'excellentes relations à cette occasion. Les 9 médecins généralistes ont vraiment joué le jeu. Et c'est aussi parce qu'on a un responsable du Service des Sports, Julien HOUSSINOT, qui s'est bien jeté dans cette opération. Plusieurs communes, que je ne citerais pas, ont voulu faire comme nous et pour l'instant en sont toujours au stade d'élaboration du projet alors que nous sommes avec un projet qui vit puisqu'on a déjà des personnes qui ont pratiqué des activités.

Ce qui avait été essentiel dans cette opération, c'est que j'avais pu à la faveur du Salon des Elus Locaux d'Aquitaine, présenter à Madame le Ministre des Sports, Laura FLESSEL, le projet qu'elle avait trouvé extrêmement séduisant. Et nous avons pu bénéficier, grâce à la labellisation nationale de ce projet, de la subvention de l'ARS. Ce n'est pas négligeable car ça nous permet de le faire fonctionner. La délibération d'aujourd'hui a un but très simple : on est là pour amorcer la pompe, c'est-à-dire permettre à des gens de prendre ou de reprendre contact avec le sport mais sans que ce soit un problème d'argent parce que pour certains, c'est vrai que ça peut être difficile d'aller dans un club sportif ou dans une association, de payer une cotisation sans trop savoir si l'on va y rester, et là pour 50 € ça permet de pouvoir y aller. Cela se fait aussi avec un suivi médical puisque la personne qui est désignée par le médecin a un petit carnet de santé dans lequel tout est inscrit et nous avons trois possibilités : faire du sport de manière un peu intensive, faire du sport de manière normale et faire du sport de manière douce. Il y a une possibilité dans la semaine pour ceux qui ne travaillent pas et une activité le samedi matin pour les gens qui travaillent. L'idée de ces 50 €, c'est de permettre aux gens d'y aller sans que l'argent ne soit un frein.

Nous allons nous concentrer pour les deux premières années aux maladies cardio-vasculaires, ensuite on passera à l'obésité puis aux personnes ayant eu une maladie grave et qui souhaiteront reprendre une activité.

Je pense que la mission de service public, c'est celle-ci. C'est ne pas se substituer à l'existant, aux clubs et associations. La plus belle des récompenses serait pour nous que l'année N+1, une partie de ces gens adhère à un club ou à une association et devient des pratiquants sportifs. Et, l'autre récompense, ce serait que lorsque ces personnes iraient à la pharmacie chercher leurs médicaments, il y ait une ou deux lignes de moins sur l'ordonnance.

Comme le disait très justement Patrick BALLANGER, on a fait beaucoup de choses pour inciter les gens à arrêter de fumer mais je trouve que sur le manque d'activités sportives, la sédentarisation, on a besoin d'en faire encore davantage et cette opération « Sport sur ordonnance » s'inscrit bien là-dedans. L'ARS, le Conseil Régional et la Direction départementale de la cohésion sociale nous aide dans ce dossier. C'est pour nous une vraie reconnaissance et on en est très satisfait.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.**

**6 – Subvention exceptionnelle à l'ASSAM (en faveur de la Section Judo) pour la participation d'un professeur au Championnat du Monde Masters de Judo à Cancun (Mexique)  
(Rapporteur : M. Serge REVOLTE)**

Monsieur REVOLTE propose que le Conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle à l'ASSAM section « Judo ».

En effet, M. Jean THEBAULT, professeur de judo de la section s'est qualifié pour participer aux Championnats du Monde Masters de judo à Cancun au Mexique. Dans cette catégorie, les athlètes participant à cette compétition doivent assumer la totalité des frais.

Un budget prévisionnel de 1700 € a été établi.

A ce titre, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'ASSAM section « Judo » pour la participation de la Commune à ce déplacement.

Cette subvention sera imputée sur l'article 6574 « Divers ».

**Monsieur le Maire :** pour être honnête Monsieur Jean THEBAULT est revenu des Championnats du Monde, ça n'a pas été une partie de plaisir pour lui, car à l'arrivée son bagage n'a pas suivi et qu'à l'intérieur il y avait le kimono. Pour une participation mondiale, si on n'a pas son kimono, c'est gênant donc heureusement les amitiés sportives lui ont permis de lui en prêter un. Ce n'était donc pas les meilleures conditions pour être serein, il est allé en quart de finale et a fini 9<sup>ème</sup>.

Donc, ça nous permet de lui dire merci car vis-à-vis de nos petits Saint-aubinois et auprès de la section Judo qui fonctionne bien, il fait un bon travail.

On a participé avec la section Judo à la remise en état du Dojo cet été.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.**

**7 – Subvention exceptionnelle à l'ASSAM (en faveur de la Section Base Ball)  
(Rapporteur : M. Serge REVOLTE)**

La section Base Ball de l'ASSAM a dernièrement subi des vols et dégradations dans ses locaux et sur ses installations sportives. C'est ainsi qu'elle a malheureusement dû constater le vol de son filet « cage de frappe ».

Aussi, afin de venir en aide à cette section, il est proposé au Conseil municipal de participer au rachat de ce filet à hauteur de 300 €.

Cette subvention sera imputée sur l'article 6574 « Divers ».

**Monsieur le Maire :** là aussi, le rôle de la commune c'est de participer : il y a une superbe cage de frappe qui a été démontée de manière extrêmement propre donc c'est pour cela qu'on pense que c'était une commande. On s'était mis d'accord avec le club et Micheline MOTEL, Présidente de l'ASSAM, pour faire un tiers pour la mairie, un tiers pour le club, un tiers pour l'ASSAM.

Là aussi, on a un club qui fonctionne bien, on est là pour les coups durs, pour les habitants comme pour les associations, c'est un peu notre rôle.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.**

**8 – Budget annexe de l’Espace Villepreux : vote du Budget Supplémentaire  
(Rapporteur : M. Serge REVOLTE)**

M. Serge REVOLTE présente au Conseil municipal le projet du budget supplémentaire 2018 ayant pour objet la reprise des résultats de l’exercice précédent.

	Dépenses	Recettes
<b>Investissement :</b>		
<i>Transcription affectation des résultats 2017</i>		
001 : Solde d’exécution	20 920,10 €	
1068 : Excédent de fonctionnement		786,22 €
1641 : Emprunts		20 133,88 €
<b>TOTAL :</b>	<b>20 920,10 €</b>	<b>20 920,10 €</b>

**Monsieur Serge REVOLTE :** avec ce budget supplémentaire, nous avons seulement à intégrer les reports du solde d’exécution de la section d’investissement de l’exercice 2017 étant précisé qu’aujourd’hui jusqu’à la fin de l’année, nous n’aurons pas d’ajustement pour l’exercice en cours.

Page 3

**Section d’investissement, en dépenses**

**Chapitre D001 - Solde d’exécution négatif reporté : 20 920,10 €**

C’est uniquement la reprise du résultat déficitaire de clôture cumulé de l’exercice 2017 comme on vous l’a présenté le 18 juin dernier.

Page 4

**Section d’investissement, en recettes**

**Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves : 786,22 €**

C’est l’excédent de fonctionnement capitalisé suite à la reprise du résultat 2017 en couverture du besoin de financement que nous avons repris dans son intégralité.

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 20 133,88 €**

C’est le solde qui est repris au chapitre emprunt pour équilibrer la section d’investissement.

Ce qui donne un total en recettes d’investissement de 20 920,10 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget supplémentaire et de le voter par chapitre.

**Section de fonctionnement**

**Total des dépenses de fonctionnement 0,00 €**

**Total des recettes de fonctionnement 0,00 €**

**Section Investissement**

**Dépenses :**

**Dépenses d'ordre :**

Chapitre D001 - Solde d'exécution négatif reporté : **20 920,10 €**

**Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

**Total des dépenses d'Investissement : 20 920,10 €**

**Recettes :**

**Recettes d'équipement :**

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **20 133,88 €**

**Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

**Recettes financières :**

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves : **786,22 €**

**Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

**Total des recettes d'Investissement : 20 920,10 €**

**Monsieur le Maire :** une information avant le compte administratif qui viendra en son temps, au 30 septembre 2018 la situation est plutôt bonne sur l'activité séminaire de notre établissement puisque nous sommes à 94 731 €, c'est-à-dire 10 000 € de plus que les années précédentes. Tout cela sans pénaliser l'activité des associations. Là aussi il y a un travail de jonglage auquel il faut rendre hommage, qui est réalisé par Nathalie BONIFAIT et Yves HUEZ.

**9 – Décisions du Maire**

**(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

**Décision n°12 du 20/09/2018 :**

**Article 1 :** De fixer à 18 euros le prix du repas servi aux aînés lors du déjeuner spectacle du vendredi 21 septembre 2018. Cette somme sera encaissée sur la régie des spectacles à l'article 7062.

**Décision n°13 du 27/09/2018 :**

Considérant l'organisation d'un thé dansant le samedi 13 octobre 2018 organisé par le Pôle Seniors municipal,

**DECIDE :**

**Article 1 :** L'entrée pour participer au Thé dansant est fixé à 5 euros. Ce prix comprend l'entrée, une boisson chaude et une pâtisserie.

**Article 2** : de fixer le tarif des boissons froides comme suit :

- Sodas, jus d'orange : 2 €
- Eau minérale : 1 €

**Article 3** : de fixer le tarif des boissons chaudes (prises en plus de celle offerte avec le ticket d'entrée) à 1 €. Les boissons concernées sont le thé, le café et le chocolat chaud.

**Article 4** : de fixer le tarif d'une part de pâtisserie (prise en plus de celle offerte avec le ticket d'entrée) à 2 €.

## 10 – Annexes

- *Rapport d'activité 2017 de Bordeaux Métropole*
- *Règlement du Marché municipal*
- *Budget annexe de l'Espace Villepreux : Budget Supplémentaire*

## 11 – Informations

**Monsieur le Maire** : deux informations que je souhaitais vous donner.

Tout d'abord, la commune a été reconnue en catastrophe naturelle pour des maisons qui se fissurent en raison de la rétractation des sols suite à la sécheresse, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017. C'est paru au Journal officiel de vendredi et les personnes concernées ont 10 jours pour se faire connaître et faire valoir leurs droits. Certains s'étaient fait connaître à la mairie donc nous les avons prévenus, mais comme le délai est très court, il serait bien qu'il y ait un mot dans la presse pour que l'information puisse passer.

Enfin, nous sommes revenus la semaine dernière de notre déplacement à Redovan, commune de l'agglomération d'Alicante. Nous avons noué un jumelage d'amitié avec ces gens, j'ai devant moi le trophée qui nous a été remis, c'est un corps de lion avec une tête de griffon et des ailes. Nous avons été merveilleusement reçus, nous avons trouvé des amis.

Je vais vous lire le petit mot qu'ils nous ont envoyé : « Cher Christophe, je veux te manifester notre gratitude pour la visite dans notre ville de Redovan. Nous sommes ravis de vous avoir reçus et d'avoir partagé quelques jours avec vous. Nous avons essayé pendant ces quelques jours de mieux se connaître et de rendre votre visite la plus agréable possible. Je pense que nous avons jeté les bases qui permettront à notre jumelage de devenir une réalité et de partager une multitude de projets attractifs pour nos habitants. Nous allons continuer à travailler pour rendre cela possible et très bientôt nous verrons comment ces projets deviendront de véritables événements. Je veux vous dire que nos relations sont déjà bien lancées par la venue de votre habitante Eva ORANGER qui vient pratiquer l'espagnol dans notre mairie en janvier prochain, nous avons déjà un logement pour la recevoir gratuitement. ». Voilà, déjà une jeune qui va pouvoir bénéficier de l'accueil de nos amis espagnols.

Nous aurons peut-être l'occasion dans quelques mois d'accueillir nos amis de Redovan.

Vous ne trouverez pas dans le compte administratif de sommes dévolues à ce déplacement puisque ce sont les participants qui ont payé leur déplacement.

Les prochains Conseils municipaux se tiendront :

- Lundi 19 novembre 2018
- Lundi 17 décembre 2018

Fin de la séance à 19h48.